

Le RAPPORT LEXTRAIT : réflexion sur les nouvelles pratiques culturelles

*Comment repérer sans normaliser ? Comment aider sans fossiliser ?
Cette préoccupation anime visiblement l'Etat dans son approche
des nouveaux territoires culturels.*

*Cette question, Actes-If se la pose aussi depuis sa création.
La publication du rapport Lextrait sur les " lieux intermédiaires " a été l'occasion d'intervenir
lors du séminaire interrégional Centre/Ile de France
en présentant son expérience de mise en réseau.
Mais l'occasion également d'interroger, à son tour, l'État sur les cadres et les limites de son
intervention face à une pratique artistique, par définition, libre et transversale.*

- LE RAPPORT LEXTRAIT

En octobre 2000, Michel Duffour, Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle confiait une mission d'analyse sur les " lieux intermédiaires " à Fabrice Lextrait, ex-administrateur de la Belle de Mai, à Marseille. Celui-ci a ainsi rencontré une multitude de lieux : squats, friches, fabriques...

L'objectif de cette étude était de permettre aux services de l'Etat de mieux connaître et d'accompagner ces projets artistiques qui se développent en dehors des institutions culturelles. Le rapport a étudié sur le terrain les pratiques artistiques et économiques de ces lieux , tout en menant en parallèle une réflexion avec un groupe d'appui constitué de personnalités concernées.

Suite au rapport, Michel Duffour se déclare interpellé par le foisonnement de projets qui se ne se reconnaissent pas dans les pratiques artistiques traditionnelles, prêt à les écouter et à les accompagner, mais se défend d'emblée de vouloir " les institutionnaliser, les enfermer dans des catégories ou créer un nouveau label. " La précaution n'est pas inutile : comment ne pas s'interroger en effet sur la capacité de l'Etat à saisir, avec ses mouffles administratives et son sens développé du quadrillage territorial, des pratiques hors format, singulières et toujours en évolution ?

Première interrogation : la dénomination. Friches, squats, fabriques, laboratoires, projets pluridisciplinaires... Dès l'intitulé, l'intérêt que porte l'État à ces nouveaux lieux culturels se heurte à la difficulté de nommer. L'abondance du vocabulaire et des dénominations renvoie à l'impossibilité de globaliser ces différentes expériences, préoccupation familière aux membres du réseau Actes-If. Comme si sous un terme générique, on sentait poindre le risque d'uniformiser la démarche.

- DES PROPOSITIONS

A la suite de cette étude, le gouvernement a formulé plusieurs engagements. En premier lieu, pour la première fois, un budget spécifique a été dégagé : 2,8 ME (18 millions de francs) seront attribués en 2002 aux lieux intermédiaires. Cet engagement soulève concrètement le problème de la catégorie et du critère : qui aider et selon quel barème ?

De toute évidence, les critères classiques qui s'appuient sur la définition d'un équipement, le nombre de spectacles par an, le nombre d'ateliers ou encore le pourcentage pour chaque discipline, ne peuvent s'appliquer aux nouveaux lieux culturels. Des " appareils de mesure " peuvent en effet poser problème. La finalité de ces lieux n'est pas plus " l'excellence artistique " que le produit culturel. Entre ces deux pôles, se dessine une recherche d'un autre rapport au public, l'exigence d'une ouverture à de jeunes artistes et à des pratiques qui interrogent différemment le rapport à l'espace.

La notion d'inachevé va de pair avec l'absence revendiquée de format type, et les structures laboratoires supposent que des formes inabouties ou expérimentales puissent

s'y développer. Sans que tombe le couperet du nombre de créations, de diffusions ou de spectateurs. Michel Duffour a par ailleurs évoqué la création d'une instance interministérielle susceptible de défendre ces nouveaux territoires auprès des autres instances publiques concernées. Cette proposition témoigne d'une perception juste des lieux intermédiaires qui franchissent les frontières entre les disciplines, entre le culturel, l'urbain et le social, entre leurs murs et leur environnement. Cet intérêt de l'Etat envers les nouvelles pratiques culturelles, son désir de mettre la décentralisation au cœur de son action, peut, au contact des lieux intermédiaires, l'amener à repousser murs et frontières. C'est en tout cas le pari que fait Actes If.

Laurence Mado

- Vu d' Actes-If

Suite au rapport Lextrait, neuf séminaires interrégionaux ont été mis en place depuis le mois d'octobre 2001 afin qu'au niveau local, les protagonistes artistiques et les instances de l'Etat puissent ouvrir le dialogue.

A l'occasion de la commission interrégionale Centre - Ile-de-France qui a eu lieu le 13 décembre 2001, deux membres du conseil d'administration du réseau (Antoine Beaufort, Julie De Muer) ont choisi de produire un texte, reflet des espaces de réflexion ouverts en 2001 au sein du réseau, pour présenter la position d'Actes-If quant à ces mesures proposées :

" Il nous semble que le Réseau Actes If pose au quotidien des questions relativement proches d'un certain nombre de points soulevés par le rapport Lextrait : quelles sont les possibilités de rencontres et d'analyse commune entre des aventures qui, si elles sont souvent collectives, se mènent généralement de manière isolée ou très locale ? Comment mettre en réseau des espaces où les projets artistiques sont fondés sur l'énergie des équipes et se construisent dans une urgence permanente ?

Au-delà des différences, une démarche commune Caractériser le réseau Actes-If, au delà de présenter ses fonctions, peut sembler parfois relever de la même difficulté que caractériser les lieux concernés par le rapport Lextrait.

En effet, les lieux adhérents du réseau se révèlent d'une extrême diversité tant dans les activités proposées, les territoires d'implantation et d'action, que dans les parti-pris artistiques défendus :

- Lieux issus de compagnies de théâtre tels que le Hublot ou l'Echangeur, lieux créés par des collectifs tels le Collectif 12 ou le Batofar,

- Implantation parisienne (Ars Longa, la Guinguette Pirate, Glaz'art) ou implantation en banlieue dans des zones défavorisées (le Tamanoir dans le quartier du Luth à Gennevilliers, ou le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie);

- Bâtiments industriels transformés (Bouquin Affamé, Le Hublot...) ou salles de facture plus traditionnelle (CMV, la Pêche...).

Au-delà de ces différences, le regroupement de projets que représente Actes-if est sans doute avant tout un regroupement de démarches et d'équipes qui les sous-tendent. Et c'est en cela que réside probablement l'un des intérêts majeurs du réseau : réussir à créer un espace partagé non sur une certaine normalisation des projets mais sur l'appréciation de démarches singulières à même de se rencontrer.

Ces démarches s'organisent autour de caractéristiques communes, telles que le souci d'autonomie de projet, la volonté de ne pas se définir dans une approche sectorielle (musique/théâtre/arts plastiques...Diffusion/création/action sociale...), la recherche d'équilibres économiques par les financements croisés en accordant une attention particulière aux capacités d'autofinancement, une réflexion sur le territoire et la place que le lieu y occupe, des conditions d'accueil satisfaisantes des artistes et du public, etc.

Dépasser la notion de lieu

S'il est vrai que la question du lieu est souvent significative (Actes if s'est dans son histoire avant tout affirmé comme un réseau de lieux), elle nous semble devoir cependant être

manière avec prudence, pour éviter l'écueil de la simplification et de l'instrumentalisation, et la réduction des projets à leur contenant. La question du lieu est bien sûr fondatrice : autant pour exister que pour inventer, on a besoin d'un abri.

Et le fait même que ces lieux soient souvent des espaces transformés, en quelque sorte réécrits non par un cahier des charges édictés par l'institution mais par les équipes à l'origine du projet, confère un sens important au lieu physique et à sa place dans le processus général développé.

Ces lieux offrent un espace de possibles où la prise de risque, le droit à l'erreur, et la liberté d'action sont à la base du projet. Pourtant, le critère du lieu risque de devenir un artifice : on peut très bien imaginer par exemple qu'une friche ne soit qu'une vitrine.

On peut à l'opposé imaginer que des espaces traditionnels entreprennent un travail de " friche ". (Il arrive d'ailleurs que certaines institutions expriment ce souhait, comme un idéal de recherche ou de stimulation). Par ailleurs, plusieurs adhérents du réseau ré-interrogent actuellement la place du lieu physique dans leur démarche et cherchent de plus en plus à l'affirmer comme un élément d'un processus, un lieu de passage à la fois matrice mais aussi relais.

Ne pas s'enfermer dans le lieu (à la fois comme espace physique et comme objectif), et par là-même tenter d'éviter l'inéluctable normalisation de son utilisation, semble être une problématique partagée par tous, quelque soit le projet défendu. On peut d'ailleurs mentionner que de récentes discussions internes au réseau ont soulevé la question de la place que pourraient trouver dans Actes if certains projets artistiques proches des démarches des lieux du réseau mais non affiliés à un espace fixe...

Quel soutien institutionnel ?

La question de l'accompagnement de L'Etat soulève concrètement le problème du type d'aide apportée et des critères d'évaluation de ces projets. Nous nous réjouissons bien sûr des mesures nouvelles inscrites au budget 2002 en faveur des espaces intermédiaires ainsi que des actions visant à renforcer le suivi de ces équipements. Mais nous tenons à réaffirmer combien la situation économique de la plupart de nos lieux reste fragile à ce jour. Ces équipements sont maintenus dans une relative précarité qui rend ces projets encore aujourd'hui vulnérables.

Ces lieux reposent sur des équipes qui se sont développées grâce au dispositif des emplois-jeunes et au statut intermittent - qui pour le premier est appelé à disparaître, et pour le second semble encore une fois menacé. On pourrait s'étonner, ne serait-ce qu'au regard du volume d'activité des lieux intermédiaires, de la répartition des financements publics. Mais nous ne voulons pas rentrer dans le jeu des revendications corporatistes qui nous opposent les uns aux autres.

Comme nous l'avons déjà énoncé, l'ensemble de nos lieux bénéficie de sources de financements variées - publics et privés - garantes d'une indépendance financière et artistique indispensable à la conduite de leur projet. A ce titre, l'implication des collectivités locales semble indispensable à cette diversification des soutiens que nous revendiquons auprès de nos partenaires.

Par ailleurs le champ d'action de ces initiatives, à la croisée des disciplines artistiques, de l'action sociale, de l'enseignement, du développement local, implique une politique publique innovante au-delà des terrains d'investigations spécifiques à chaque administration. Mais en deçà de l'intérêt d'une démarche interministérielle, qu'en est-il de l'approche transversale au sein même des services de l'administration culturelle, indispensable selon nous à la bonne compréhension mais également à l'évaluation de ces projets artistiques à entrées multiples ?

En effet, nous constatons que les adhérents du réseau n'ont pu que très rarement associer l'ensemble des conseillers artistiques concernés par leur projet, malgré le véritable travail d'accompagnement de la part du service du développement culturel. La question de l'évaluation se pose forcément dès lors que L'Etat propose son aide. Evaluer une démarche n'est certes pas chose facile, mais c'est pourtant bien de ça qu'il s'agit ici. Tout en sachant qu'inéluctablement, nous nous éloignons des critères d'évaluation traditionnels, parce que cette trame de sélection ne nous paraît plus refléter réellement nos aspirations ; parce que nos pratiques artistiques interrogent différemment le rapport à l'espace et au public ; parce que nos structures laboratoires supposent que des formes en

devenir ou expérimentales puissent s'y développer .

Au travers du réseau, ces fragiles utopies se soutiennent et s'interrogent les unes les autres.

- Julie de Muer et Antoine Beaufort - remerciements à Michel Simonot et Stéphane Vatinel

- En savoir plus

- Friches, laboratoire, fabriques, squat... une nouvelle époque de l'action culturelle.
Rapport de Fabrice Lextrait Edité à la Documentation Française.

- Les nouvelles écritures artistiques, Rapport au Ministère de la Culture Michel Simonot

- Lieux du possible , une enquête de François Campana et Anne Quentin pour le magazine La Scène et Thécif . (mars 2001)

Sur le Web : rapport et compte-rendus des séminaires interrégionaux disponibles sur le site du Ministère de la Culture. - <http://www.culture.fr>